

La justice et les aînés

Une analyse
des réalités
juridiques pour
les victimes de
fraude



Objectifs de cette présentation

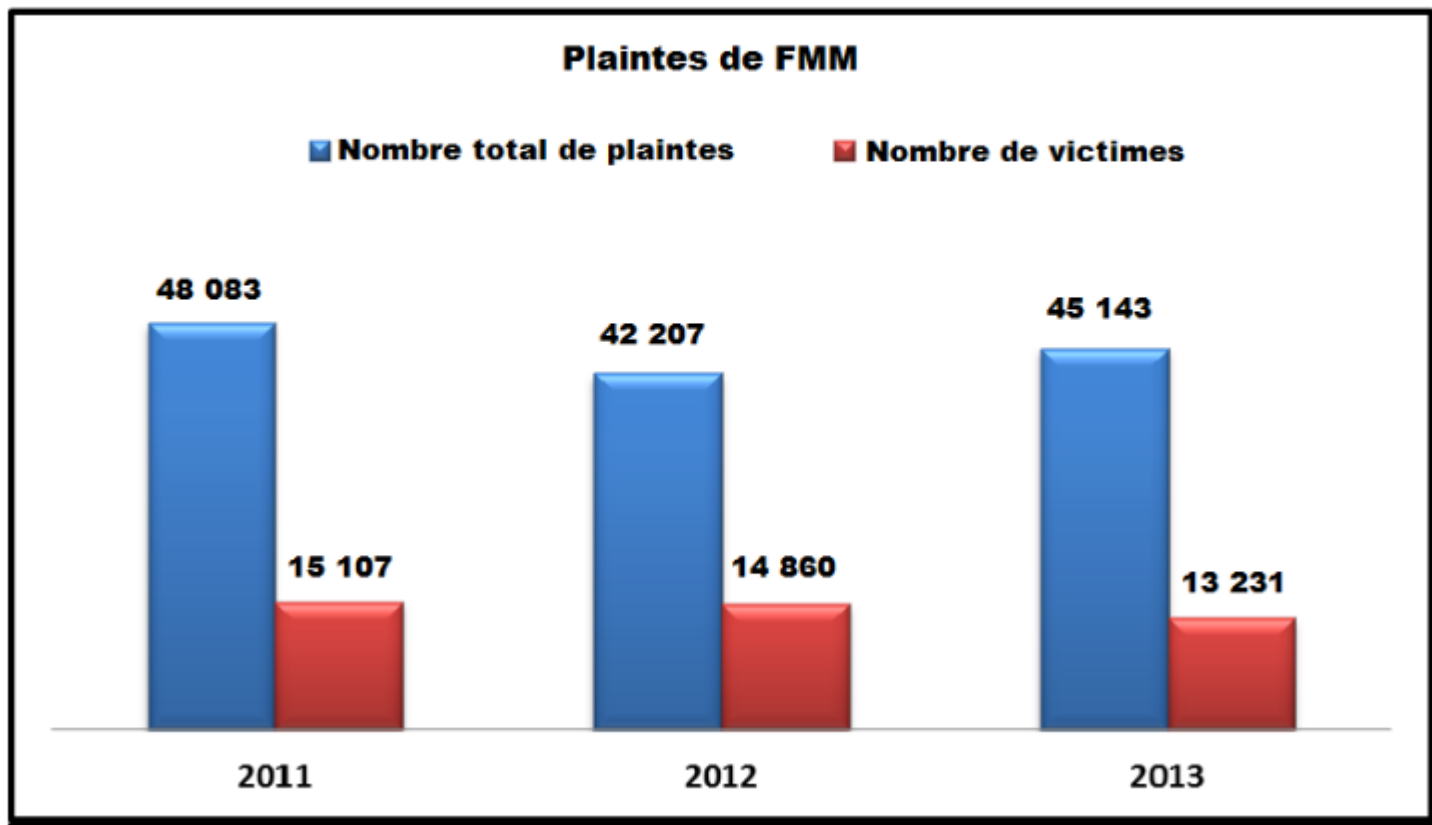
- ◆ Fournir un bref aperçu des réalités du système juridique:
 - Quels sont les coûts?
 - Quels sont les obstacles?



Les chiffres

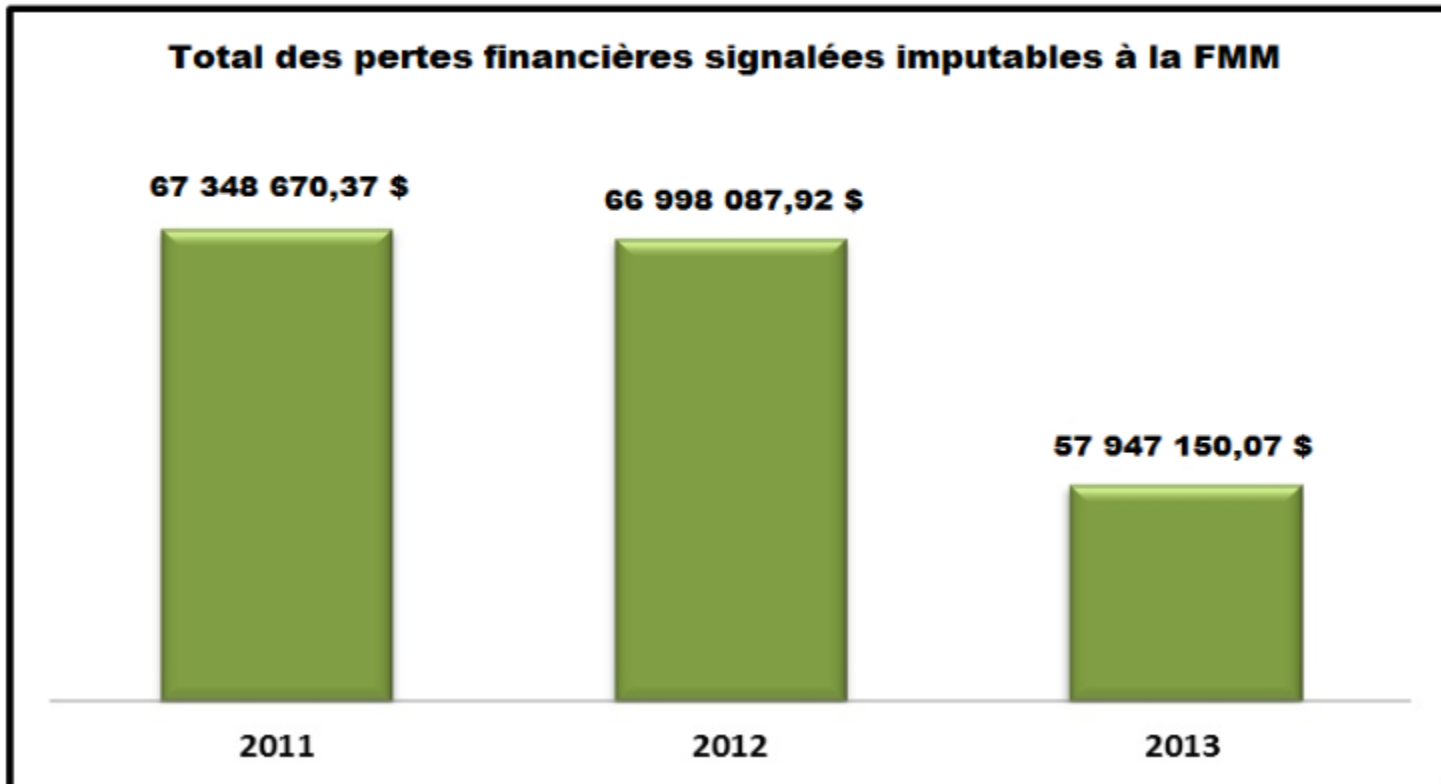
Est-ce aussi grave qu'on le pense?

Le graphique ci-dessous illustre le nombre total de plaintes de FMM signalées au CAFC et le nombre de victimes.



*Rapport annuel du CAFC – 2013 (page 6)

Le graphique suivant illustre le montant total des pertes signalées au CAFC par des victimes de la FMM.



4379\$

*Rapport annuel du CAFC – 2013 (page 6)



Environ la moitié des victimes ont 50 ans ou plus.

Environ la moitié des pertes financières sont subies par des victimes de 50 ans ou plus.



Les coûts de la justice

Vous êtes victime de mauvais traitement financier. Que faire?

Nous ne parlons pas seulement d'argent...



... mais il y a beaucoup
d'argent en jeu!

- Frais juridiques
- Frais d'avocat
- Perte d'intérêt
- Coûts d'investigation



Le coût ne se mesure pas uniquement en argent

- Perte de temps
- Stress
- Effet sur la santé et la santé mentale
- Perte d'avoir/de style de vie



Les pertes peuvent aussi être sur le plan social

- Perte de confiance/estime de soi
- Perte de statut/respect
- Perte d'indépendance/d'appui
- Troubles familiaux/interpersonnels



Les obstacles à la justice

Les obstacles auxquels les victimes font face varient énormément. Certains représentent des inconvénients, d'autres sont insurmontables.



Du côté pénal

- Est-ce que le Code criminel est suffisant?
- Est-ce que la victime est prête à/capable de dénoncer son abuseur?
- Possibilité de ne pas être capable de participer?



Du côté civil

- Est-ce que la victime est prête à/capable de poursuivre son abuseur?
- Possibilité de ne pas être capable de participer?
- Est-ce que l'argent est récupérable?



La juridiction

78% des FMM viennent de l'extérieur du Canada.

Le système de justice canadien n'a pas la portée pour chercher un remède dans un pays souverain.



Limites policières

- Limites juridictionnelles
- Limites de ressources et de personnel (priorités)
- Attentes d'une investigation déjà complétée



Contexte juridique variable

- Protections pour certains groupes (aînés à charge, personnes souffrant d'une déficience mentale, patients, etc)
- Rare obligation de rapporter



Contexte juridique insuffisant

- Les procureurs (habilités par des procurations) n'ont aucune obligation de reportage
- le Curateur public n'a des pouvoirs d'investigation que dans la moitié des provinces (CB, AB, SK, ON, QC)
- Les institutions financières ne peuvent geler des fonds dans des cas où un abus est soupçonné



Tout est perdu! (?)

Attentes réalistes



Les clés du succès

Il vaut mieux prévenir que guérir!

- La sensibilisation
- La collaboration
- L'engagement



Merci!

Questions?